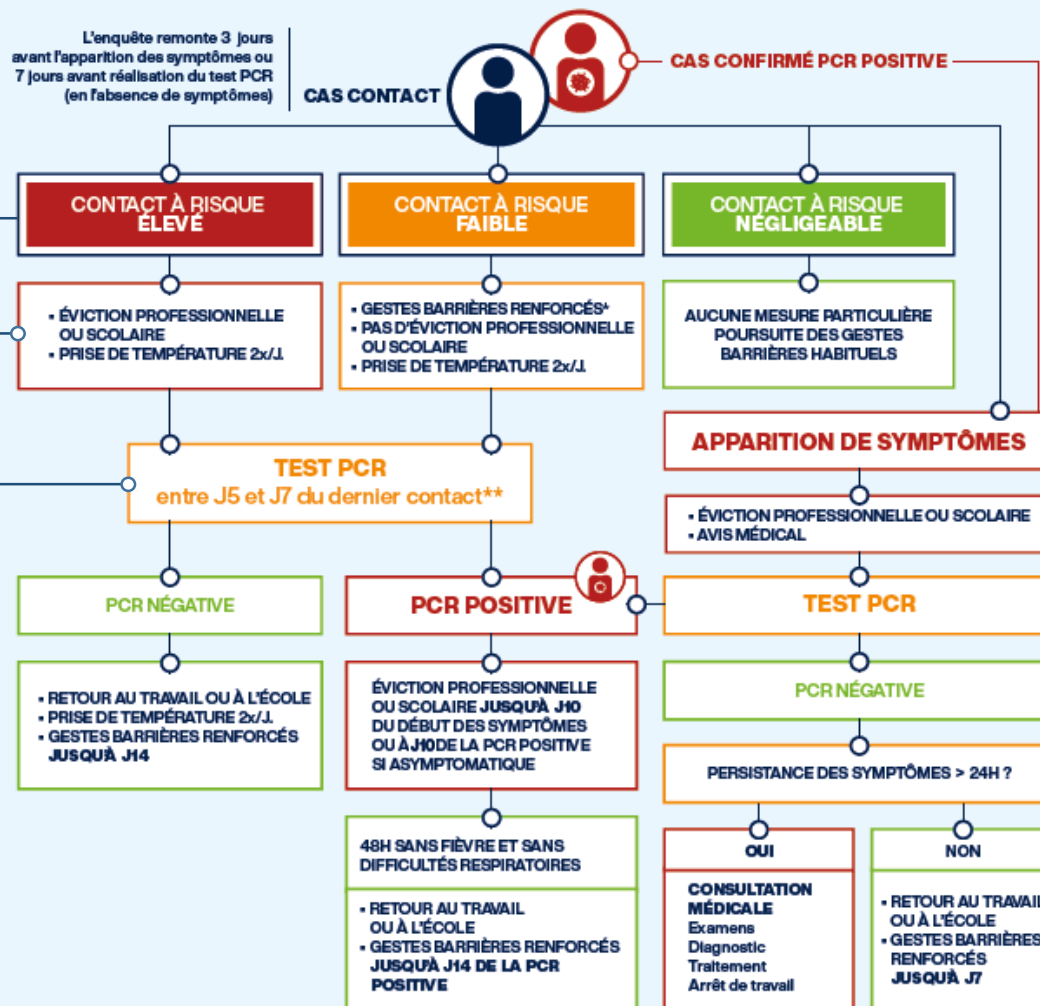
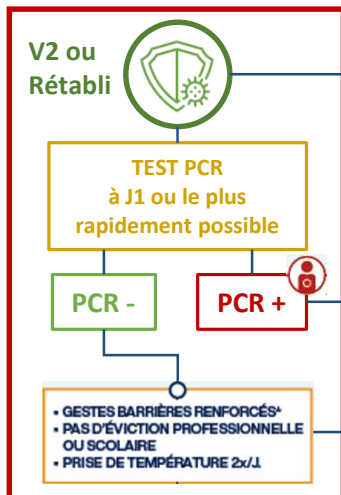


25/08/2021  
 MaJ  
 30/08/2021

# J'AI ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE POSITIVE À LA COVID-19, QUE FAIRE ?

Uniquement si le contact à risque élevé a eu lieu en milieu professionnel



## CONTACT À RISQUE ÉLEVÉ : SANS MASQUE

- Partage du lieu de vie d'un cas COVID+.
- Discussion face à face à moins d'1m quelle qu'en soit la durée par ex. : pause café, pause cigarette,...
- Contact à moins d'1m50 pendant plus de 15 min, par ex. : voisin immédiat de table, pratique sportive de contact (Judo, rugby...).
- Réunion en lieu clos de plus de 15 min et à moins d'1m50 de distance les uns des autres.

## CONTACT À RISQUE FAIBLE

- Elèves ou enseignants d'une même classe.
- Voisin immédiat de bureau à moins d'1m50, même masqué.
- Voisin dans un moyen de transport (train, avion, bus) pendant plus de 30 minutes.
- Situations où la rupture ponctuelle des gestes barrière est fréquente, par ex. : présence simultanée dans les vestiaires à moins d'1m50, repas pris en commun en respectant la distanciation, pratique sportive rapprochée sans contact, activités artistiques (théâtre, chorale...).

## CONTACT À RISQUE NÉGLIGEABLE

- Sans masque, contact ponctuel.
- Situations non listées ci-dessus.

Il convient en milieu professionnel ou scolaire d'éviter par tous moyens que les personnels ou élèves soient exposés à des situations de contact à risque élevé.

\* Port de masque chirurgical en permanence, hygiène des mains exemplaire, utilisation stricte d'objets personnels (ordinateur, téléphone, équipement de protection individuel...) et isolement du collectif (pas de pauses, pas de repas pris en commun), pas de restaurant ou spectacle.

\*\* Si l'on vit sous le même toit qu'une personne malade de la COVID-19 : PCR immédiatement et suivi par le médecin traitant selon le protocole spécifique.